



COMPTE-RENDU DU BUREAU du CONSEIL DE QUARTIER MORIER – RIGNY – PONT CHER

du 24/05/2024

Début de la séance : 18h30

Présents : 12 personnes

Absents excusés: 2

ORDRE DU JOUR :

Madame CHIL lance la séance en présence de Madame FOUQUET, Adjointe à la Vie de la Cité, aux Relations internationales et aux Systèmes d'information pour la présentation du projet de réaménagement du carrefour des avenues de Gaulle, Mangin et rue du Morier.

1. Retour sur le compte rendu précédent :

Aucune observation n'est faite. Le retour sur le suivi des demandes porté à sa connaissance est communiqué par Madame CHIL.

Une déambulation dans les rues Davout, du Dauphiné, de Languedoc et d'Auvergne a permis de relever des points à revoir concernant le service Espaces Verts et Voirie.

Une déambulation sur le secteur Pont-Cher est prévue après avoir vérifié la délimitation exacte. Les personnes participantes seront : Mesdames Coutant, Chevalier-Girard, Leguy, Chevalier, Chil et Monsieur Morit.

2. Projet de réaménagement du carrefour De Gaulle/Morier/Mangin

Ce projet fait suite à une demande du conseil de quartier et une demande régulière des parents d'élèves pour répondre à une problématique de stationnement et de sécurité.

Le projet prend en compte les éléments suivants :

- Démolition des revêtements de trottoirs ;
- Elargissement du trottoir à 1,40m ;
- Création de stationnements longitudinaux (gain 12 places) ;
- Reprise des ilots (végétalisés, Problème Motos) ;
- Trottoirs en enrobés clairs ;
- Transformer les ilots en végétations ;
- Modification de la sortie avenue de Gaulle;
- Réalisation d'un plateau au carrefour de l'avenue du Général de Gaulle avec la rue du Morier.

La réunion publique, initialement prévue le Jeudi 27 Juin 2024, est reportée à une date ultérieure.

3. Parcours du Patrimoine:

Le repérage du parcours est fait pour une distance d'environ 5 à 6 kms. L'étape suivante concerne les lieux concernés par ce patrimoine.

Pour rappel, les personnes participantes à ce sujet sont : Monsieur Metzinger, référent, Mesdames Sarter, Fessler, Leguy et Messieurs Moreve et Ledoux.

4. Questions diverses :

- La sécurité aux abords du nouvel immeuble à Pont Volant est à nouveau évoquée: L'immeuble paraît avoir été construit trop près de la route. Une piste cyclable est-elle prévue car l'espace est restreint sur la route avec cette nouvelle construction ? La dangerosité de ce secteur est signalée en raison du passage important de jeunes en trottinette, de cyclistes et de poids lourds.
- Les membres du conseil demandent un rappel dans le magazine Joué Ma Ville, concernant les obligations des propriétaires sur les normes des haies, l'entretien des trottoirs.
- Dans la rue Tailhar, les buissons auraient besoin d'être taillés car ils débordent sur la route et peuvent être source d'accident (nécessité de se déporter sur la route pour les éviter).
- Dans la rue d'Auvergne, coté droit, le long de l'usine Chabrior en allant vers la rue Branly, les haies de thuyas débordent largement sur le trottoir, gênent le passage et rendent invisibles les panneaux. Quel est le pouvoir de la mairie sur les personnes qui entretiennent ? Toujours concernant l'Usine Chabrior, les riverains s'interrogent sur la force de l'éclairage des lampadaires et sa nécessité.
- Dans le square de la Résistance, les arbres devant être abattus ne le sont toujours pas et empêchent toujours la possibilité d'accès à ce square pour se promener ou se détendre : quel est le pouvoir de la mairie face au Syndic Nouveau Logis.
- Un signallement important est fait concernant le tunnel permettant d'accéder au parc de la Rabière. : ce tunnel n'est pas sécurisant par son manque de lumière, par les infiltrations d'eau par le plafond qui provoquent des chutes de béton et mettent en danger la sécurité avec le réseau électrique (néons).

La séance s'est terminée par un pot de l'amitié, offert par Mme Muriel CHIL aux membres présents.

Prochain bureau :
Vendredi 27 Septembre 2024 à 18 h 30.

Pour toutes remarques ou suggestions, je vous invite à les transmettre par mail à m.chil@jouelestours.fr.